



COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN DES CONSEILS MUNICIPAUX DE SAINT-IMIER ET TRAMELAN

Patinoires de Saint-Imier et Tramelan Convention pour une ouverture avancée

La désormais traditionnelle rencontre entre les conseils municipaux de Tramelan et Saint-Imier a été mise sur pied en juin pour la troisième année consécutive. Les deux exécutifs se sont réjouis de la signature récente d'une convention régissant l'ouverture échelonnée des patinoires respectives.

Après s'être déplacé à Tramelan en 2017, le Conseil municipal imérien avait convié le mardi 26 juin 2018 son homologue tramelot à le rejoindre à Mont-Soleil. Une dizaine de points figuraient à l'ordre du jour, qui ont permis aux deux exécutifs d'échanger sur des préoccupations communes.

Initiée l'an passé, l'adhésion de Tramelan à l'Espace Découverte Energie (EdE) de Mont-Soleil – Vallon de Saint-Imier – Mont-Crosin est sur le point d'aboutir. Elle se concrétisera notamment par l'aménagement d'un chemin reliant Tramelan au sentier pédestre existant.

Lancée par l'Exécutif tramelot, l'idée de la création de la Fondation Gobat pour la Paix est, elle aussi, à bout touchant. Elle a immédiatement séduit le Conseil municipal imérien. La commune du Vallon figure ainsi à ce jour parmi la trentaine de municipalités à avoir répondu positivement à l'appel.

De la glace début septembre

Mais la collaboration la plus spectaculaire entre les deux bourgs concerne indéniablement l'exploitation des patinoires couvertes. Ainsi, une convention a récemment été signée entre la commune de Tramelan, propriétaire de la Zurich Arena, et Erguël Sports SA, propriétaire de la Clientis Arena.

Les deux parties s'engagent à ouvrir leurs installations respectives à tour de rôle, une année sur deux, dès le premier week-end de septembre. Compte tenu des travaux actuellement en cours dans le Vallon, Tramelan sera chargé de la mise à disposition avancée de la glace cette année. Saint-Imier prendra le relais en 2019.

Les clubs de patinage et de hockey des deux localités, soit quatre sociétés au total, sont les bénéficiaires de la convention. Les signataires s'engagent à leur proposer des heures de glace de manière équitable durant les deux premières semaines d'exploitation. Aucune heure de glace ne sera facturée aux clubs voisins. Ceux-ci seront en possession d'un contrat de location signé avec leur patinoire respective pour la saison à venir.

Cette solution permet d'offrir des heures de glace en fin de période estivale déjà, tout en préservant et respectant au maximum les ressources. La convention a été conclue pour une première période de deux ans, afin de l'évaluer de part et d'autre avant de la reconduire, voire de lui apporter des améliorations.

Au même titre que le conseil d'administration d'Erguël Sports, qui représente les 10 communes du Vallon, les deux exécutifs de Tramelan et Saint-Imier se réjouissent de cette collaboration régionale.

Dans le cadre de leurs échanges, ces derniers ont par ailleurs évoqué le travail social en milieu scolaire, le rôle de la police administrative, les collaborations régionales, la réorganisation de l'administration décentralisée dans le Jura bernois ou encore la collecte des déchets carnés.

Rendez-vous a d'ores et déjà été pris pour une quatrième rencontre l'an prochain à Tramelan.



A l'issue de la séance, les deux exécutifs ont posé pour la postérité.

Saint-Imier et Tramelan, le 4 juillet 2018